



SUPPORTING
AN ENABLING ENVIRONMENT
FOR CIVIL SOCIETY

Aperçu de l'environnement favorable

Sénégal

Mars 2026

Contexte

Période couverte par ce rapport : d'octobre 2025 à mars 2026

Malgré une relative stabilité politico-institutionnelle, avec trois alternances démocratiques ces dernières années (en 2000, 2012 et 2024), les problèmes demeurent et sont encore liés à l'approfondissement de la démocratie, au déséquilibre entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, aux réformes et à la modernisation du système judiciaire, ainsi qu'à la satisfaction de la demande sociale.

L'Agenda de Transformation "Sénégal 2050", qui constitue le référentiel des politiques publiques depuis avril 2024, et la Stratégie Nationale de Développement (SND) 2025-2029, incarnent l'ambition du gouvernement du Président Bassirou Diomaye Diakhary Faye, au pouvoir depuis avril 2024, et indiquent le cap d'un développement fondé sur une refondation du modèle économique, une transformation sociale inclusive, une gouvernance renouvelée et un aménagement équilibré du territoire.

Deux ans après les nombreuses promesses faites lors de la campagne électorale, notamment en ce qui concerne la rupture avec les pratiques de gouvernance passées et le renforcement de la souveraineté nationale, le pays connaît une division au plus haut niveau de l'État, marquée par des désaccords entre le Président de la République et le Premier ministre, qui dispose de la majorité parlementaire, ainsi que par des tensions persistantes entre le gouvernement et les partis d'opposition. En outre, certaines organisations de la société civile, notamment le mouvement « Sursaut Citoyen », ont exprimé leurs frustrations, estimant que les réformes tardent à être mises en œuvre au regard des engagements pris par le Président de la République en faveur d'une rupture avec le statu quo et du renforcement de la souveraineté nationale.

Au plan économique, la situation reste difficile malgré l'engagement pour plus de transparence des nouvelles autorités, consistant à la publication des résultats de l'audit des finances publiques, qui ont révélé que la dette publique du Sénégal et les déficits budgétaires ont été plus élevés que publiés par le gouvernement précédent pour la période 2019 -2023.

C'est dans un contexte de rétrécissement croissant de l'espace civique et de tensions sur le plan social que l'on a connu une continuation des interpellations et emprisonnements de journalistes et chroniqueurs pour des délits d'opinion ou de diffusion de fausses nouvelles. Malgré cela, les organisations de la société civile (OSC), dans toute leur diversité, continuent d'assumer leur rôle dans la défense des libertés, la promotion de la conscience politique et citoyenne ainsi que de l'engagement civique. Ces OSC contribuent à la gouvernance des politiques publiques à travers leurs actions et œuvrent pour l'amélioration de l'action publique et des conditions de vie, notamment celles des populations pauvres ou vulnérables.

1. Respect et protection des libertés civiques fondamentales

La [Constitution du Sénégal](#), dans son titre II traitant des « droits et libertés fondamentaux et des devoirs des citoyens », en ses articles 8 et 12, garantit le droit à la liberté d'association à tous les citoyens. Les groupements ou associations dont le but ou l'activité est contraire aux lois pénales, tels que la promotion des groupes LGBTQIA+ ou de l'extrémisme violent, sont interdits. Cette disposition a été renforcée depuis mars 2026 par la [réforme de l'article 319 du Code pénal](#), qui a durci la répression de l'homosexualité, de son apologie et de tout autre acte jugé contre nature.

La constitution est le fondement des lois et règlements qui garantissent la liberté d'expression, de réunion, et de la presse. En ce qui concerne la liberté d'association, le régime de déclaration en vigueur permet aux OSC de fonctionner, d'organiser des réunions publiques et des manifestations sans nécessiter d'autorisation écrite.

Même si le rôle central de la presse dans la vie publique est reconnu, l'évolution du paysage médiatique liée notamment au développement des réseaux sociaux, pose de nouveaux défis. La désinformation s'est amplifiée et des [accusations de délits](#) de diffusion de fausses informations, de diffamation, offense au chef de l'Etat et d'atteinte à la vie privée de personnes ont été utilisées pour poursuivre en justice des journalistes critiques, affaiblissant ainsi la liberté d'expression et le droit à l'information des citoyens. Dans ce cadre, des médias, des journalistes et des acteurs politiques [ont été interpellés ou placés en garde à vue](#), mis en demeure par la division des investigations criminelles et jugés par les tribunaux.

Bien que l'adoption, en août 2025, de lois sur [l'accès à l'information](#) et [la protection des lanceurs d'alerte](#) ait constitué une avancée en matière de protection des journalistes d'investigation, il y a une recrudescence des convocations, gardes à vue et poursuites visant des journalistes, chroniqueurs et activistes. Le pays a ainsi [régressé](#) en matière de liberté de la presse et se classe désormais au 78e rang mondial, selon Reporters sans frontières. Un [rapport](#) indique que la presse évolue dans un climat de tension dénoncé à plusieurs reprises par le Conseil des diffuseurs et éditeurs de presse du Sénégal (CDEPS), dans un contexte où le nouveau régime n'a pas rompu avec la recrudescence des menaces envers les journalistes, ce qui favorise les conditions d'un recul du droit à l'information des citoyens.

2. Cadre juridique favorable au travail des acteurs de la société civile

Le cadre réglementaire pour la création, le fonctionnement et l'intervention des organisations de la société civile (OSC) est régi par un ensemble de textes généraux et spécifiques, principalement encadrées par les lois 66-70 et 68-08 du [Code civil et commercial](#). Cette législation régit également les éventuelles dissolutions des OSC, que l'administration peut ordonner à sa discrétion lorsqu'une OSC enregistrée enfreint les dispositions de la loi. Ces organisations comprennent les associations, ONG, OING, collectifs ou réseaux, mouvements citoyens, organisations confessionnelles, syndicats, institutions de recherche, médias, organisations caritatives, et mouvements sociaux.

Le cadre juridique est jugé restrictif en matière d'enregistrement et de déclaration, avec des délais d'attente pouvant atteindre six mois, dépassant ainsi le délai légal de deux mois. La [mise en place](#) d'un guichet unique via la plateforme e-senegal.sn, opérationnelle depuis mars 2026, pourrait faciliter les procédures d'enregistrement et assurer un suivi transparent des demandes, en couvrant dans un premier temps les ministères de la Justice et de la Fonction publique, avant l'intégration du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique.

Pour les associations ayant le statut spécifique d'organisations non gouvernementales (ONG), elles sont régies par [le décret 2022-1676 du 16 septembre 2022](#), qui prévoit des mécanismes permettant au ministère de l'Intérieur et ses services déconcentrés d'assurer un meilleur suivi et évaluation des interventions. Des décrets complémentaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de prévention du financement du terrorisme prévoient un contrôle plus strict des sources de financement, ainsi que des mouvements des comptes bancaires des ONG. D'autre part, le système comptable obligatoire SYCEBNL, en vigueur depuis 2024, a amélioré la transparence et la redevabilité des OSC.

3. Ressources accessibles et durables

Les OSC évoluent dans un contexte de plus en plus concurrentiel, marqué par la rareté des ressources financières. Elles évoluent dans un cadre légal peu favorable à l'accès au financement, notamment aux ressources publiques dans le cadre de conventions d'exécution de programmes avec le gouvernement. La majorité des fonds que reçoivent les OSC proviennent de partenaires internationaux, et peu d'entre elles sont en mesure de mobiliser des fonds en qualité de prestataires de services (consultants, opérateurs) dans le cadre de programmes du gouvernement, des collectivités territoriales, ou de partenaires techniques et financiers.

La relation entre les OSC, l'État et les bailleurs de fonds est marquée par des déséquilibres dans l'accès à l'information et aux ressources, dans un contexte où les OSC s'affirment de plus en plus comme des forces de changement. Des OSC, notamment des ONG opératrices des programmes du gouvernement, ont été confrontées à des pertes de ressources du fait de la suspension de certains de ces programmes depuis 2024, comme les [bourses de sécurité familiale](#). Cette situation vient s'ajouter à un contexte déjà difficile à la suite de la suspension de l'aide publique au développement (APD) des États-Unis en 2025, qui a profondément modifié l'architecture de la solidarité internationale et contribué à affaiblir le cadre de financement des OSC.

Le financement des OSC provenant principalement de sources extérieures constitue une limite à leur autonomie et à la durabilité de leurs actions, d'autant que la pression pour aligner leurs priorités sur celles du gouvernement et des donateurs privés est forte. Ces financements extérieurs ne sont d'ailleurs accessibles qu'aux OSC disposant des capacités institutionnelles et de gestion nécessaires pour répondre aux exigences des bailleurs de fonds et aux critères de sélection. Dans ce contexte, de nouvelles formes et modalités d'autofinancement des activités sont expérimentées par des OSC, dans une quête de souveraineté et d'autonomie, pour des actions plus durables. Enfin, le recrutement et la rétention de personnel qualifié constituent un défi majeur pour les OSC locales, dans un contexte où les contraintes financières poussent les professionnels qualifiés à rejoindre des organisations offrant de meilleures conditions de travail et de rémunération.

4. Ouverture et réactivité de l'État

Le Sénégal continue de s'appuyer sur les progrès récents réalisés en matière de transparence et de réactivité dans la gouvernance. Depuis août 2025, des lois sur [l'accès à l'information](#), [la protection des lanceurs d'alerte](#), [la lutte contre la fraude et la corruption](#), ainsi que sur [la déclaration de patrimoine des magistrats et des juges ont été adoptées](#), et en novembre 2025 [le décret d'application](#) pour la Loi sur l'accès à l'information a été signé. Elles constituent une base pour le travail des OSC en matière d'interaction avec les services publics et de transparence.

Par ailleurs, les progrès du cadre légal et la transformation digitale en cours améliorent l'ouverture et la réactivité de l'État. Par exemple, le [lancement](#) en mars 2026 du portail [e-senegal.sn](#) comme guichet numérique unique offre aux usagers un accès centralisé et le suivi transparent des démarches et procédures en ligne pour accéder à certains services délivrés par l'administration publique. Cela rapproche l'administration des citoyens et améliore les performances des institutions.

Les interactions entre le gouvernement et la société civile sont encadrées par des dispositifs de concertation et de dialogue sur les politiques publiques, en cohérence avec la [vision 2050](#)

[et l'axe 4 de la stratégie de transformation systémique](#). Certaines organisations de la société civile sont en effet régulièrement associées aux instances consultatives et participent à l'élaboration et au suivi des politiques publiques, comme au sein du [Conseil national de régulation de l'audiovisuel](#) et de la [Commission nationale des droits de l'Homme](#). Les OSC sont membres de plusieurs cadres de pilotage ou de coordination de programmes publics aux niveaux national, régional et local. En matière de gouvernance, le Sénégal fait partie des leaders mondiaux en matière de transparence et de redevabilité dans le secteur extractif, avec un score global de 89 points sur 100 dans [l'évaluation de la Norme ITIE 2023](#).

Dans le cadre du dialogue structuré entre l'État et la société civile, des efforts sont nécessaires pour institutionnaliser les différents mécanismes de concertation et de consultation sur les politiques publiques, comme ce fut le cas lors du [processus d'élaboration de la stratégie nationale d'équité](#) en cours depuis mars 2026. Alors que leurs avis sont sollicités dans les organes de conception et d'élaboration des politiques, la faiblesse des mécanismes de concertation pour élaborer des positions communes et désigner les représentants les plus qualifiés selon leurs compétences ne permet pas toujours d'assurer la qualité des contributions de la société civile.

Il arrive aussi que le gouvernement choisisse de manière unilatérale des organisations de la société civile qui lui sont « favorables » pour des consultations ou concertations sur des politiques publiques. Cela aboutit souvent à des processus parallèles pouvant créer de potentiels conflits avec les entités étatiques et des organisations de la société civile. Dans ces cas, des processus parallèles d'élaboration ou d'évaluation de politiques sont conduits par la société civile, qui produit des documents de contribution et des rapports citoyens ou alternatifs, dont les contenus ne sont pas toujours pris en compte par le gouvernement.

5. Culture publique favorable et discours sur la société civile

Depuis l'avènement du nouveau régime issu de l'élection présidentielle du 24 mars 2024, il y'a eu une certaine forme d'incompréhension entre quelques membres du gouvernement et même certains médias avec des OSC, ce qui a impacté l'image positive qu'ils se faisaient de la société civile. Cependant, les dirigeants politiques sont habitués à changer leur perception des OSC et de leurs rôles, selon qu'ils se trouvent dans l'opposition ou au gouvernement. En témoignent certaines perceptions distillées dans l'opinion publique, dues notamment aux [déclarations](#) du Premier ministre et président du parti au pouvoir, qui, en juillet 2025, a traité une partie de la société civile, notamment celle active dans la gouvernance politique, de "fumier" et qui, en octobre 2025, a annoncé [son intention d'introduire](#) une législation visant à interdire aux OSC de recevoir des fonds de l'étranger. Bien qu'aucun projet de loi de ce type n'ait été présenté au parlement, des discours similaires continuent de façonner le débat public sur la société civile.

Les médias suivent et relayent les activités des OSC et publient régulièrement des interviews avec des représentants de la société civile. Ceci, dans un paysage médiatique de plus en plus polarisé et politisé, ce qui affecte à la fois les discours publics, l'exercice du droit à l'information et la représentation que les citoyens se font de la société civile. Cependant, les communautés ont globalement et généralement une bonne opinion des OSC et de leur travail, qui contribue à leur inclusion et leur autonomisation dans un contexte de pauvreté.

En matière d'inclusion, les groupes marginalisés, notamment les femmes et les minorités ethniques, ont gagné en visibilité au sein de la société civile et leurs revendications ont été largement relayées par des organisations telles que CONGAD et l'ONG Sight Savers, à travers la promotion et la diffusion de la stratégie « Ne laisser personne de côté ». Bien que

le Sénégal ait ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et adopté plusieurs textes législatifs à cet égard, la mise en œuvre de ces dispositions demeure insuffisante. Une large frange des organisations et associations de femmes [s'est levée](#) pour fustiger le non-respect de la parité dans le bureau de l'Assemblée Nationale et [le faible taux de représentation des femmes](#) dans le Gouvernement (4 / 25 ministres).

Les femmes restent également [sous représentées](#) au niveau des conseils locaux, avec seulement 18 femmes maires de communes sur 558 et seulement 3 présidentes de conseil départemental sur 43. En ce qui concerne l'inclusion des personnes handicapées, le pays est signataire de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), qui a contribué à faire évoluer la perception du handicap dans la société et dans les politiques de développement. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire avant que toutes les politiques et initiatives ne soient réellement inclusives envers les personnes en situation de handicap. Malgré certaines avancées, les violences basées sur le genre ainsi que l'inclusion et la participation des groupes vulnérables restent une grande préoccupation pour les organisations de la société civile.

6. Accès à un environnement numérique sécurisé

Dans le domaine de l'environnement numérique, le Sénégal connaît une croissance rapide de son écosystème. Cependant, on constate qu'en dehors des zones urbaines, il y a des zones rurales qui ne sont pas couvertes par internet. [L'arrivée](#) depuis février 2026, du nouvel opérateur Starlink, - qui a soulevé des problèmes de transparence et d'équité dans la gouvernance numérique, notamment concernant la connectivité satellitaire - permettra un accès effectif et continu à l'internet haut débit fixe dans les zones jusqu'ici mal desservies ou non couvertes par les réseaux terrestres. Cela renforce la connectivité et constitue un facteur déterminant d'inclusion numérique et de progrès environnemental.

La mise en œuvre depuis février 2025, du [programme New Deal Technologique](#) a permis de renforcer les fondements d'une infrastructure publique numérique robuste et souveraine avec une bande passante Internet des administrations publiques qui est passée de 600 mégabits à 20 gigabits et l'interconnexion de plus d'une cinquantaine de bâtiments administratifs.

L'accès à l'information en ligne n'est pas effectif et l'environnement numérique est peu sécurisé, notamment pour beaucoup d'OSC qui, faute de moyens, ont tendance à utiliser des systèmes qui continuent à fonctionner avec des versions de logiciels obsolètes, peu ou pas protégées. Ces OSC n'ont pas suffisamment développé de compétences et de capacités à protéger leurs systèmes d'information ainsi que leurs données.

Malgré une réglementation en matière de [protection des données personnelles](#), de [cybersécurité et de cybercriminalité](#), l'avènement des réseaux sociaux a accentué la désinformation, le harcèlement, la diffamation et l'atteinte à la vie privée. Les réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp, TikTok et X) sont utilisés par les services de sécurité comme des [outils de menace et de persécution](#) contre des journalistes et des organisations de la société civile, victimes de harcèlement et de poursuites judiciaires. Ces organisations de la société civile font l'objet d'une surveillance de leur système de communication numérique. Elles militent pour l'amélioration de l'espace civique numérique, grâce à une réglementation adaptée qui prenne en compte les préoccupations et les spécificités des organisations de la société civile et des communautés pauvres ou vulnérables.

Défis et opportunités

Au cours des quatre prochains mois, la société civile continuera de faire face à des défis multiformes, dans un contexte de délitement du débat public lié aux tensions entre le pouvoir et l'opposition, mais également à la dualité au sommet de l'État avec le Président de la République et sa coalition contrôlant l'exécutif à travers le gouvernement et le Premier Ministre, dont le parti « PASTEF les Patriotes » dispose d'une confortable majorité parlementaire. A cela, s'ajoutent des tensions sur le plan social avec des annonces et menaces de grèves répétées des syndicats, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des transports.

La société civile doit travailler à une meilleure compréhension du cadre juridique et législatif d'intervention des OSC, à une participation à la qualité du débat public, et à l'appropriation des principes de souveraineté, notamment numérique et financière. Pour combler le fossé souvent observé entre les textes juridiques et leur application concrète, les OSC engagées dans l'élaboration des nouvelles lois sur l'accès à l'information, la lutte contre la corruption, le statut et la protection des lanceurs d'alerte, doivent jouer un rôle dans leur vulgarisation, la promotion de leurs décrets d'application et le suivi de leur mise en œuvre. Pour cela, elles doivent relever le défi du recrutement et de la rétention d'un personnel de qualité.

Face aux exigences de souveraineté numérique, le gouvernement et tous les acteurs doivent veiller au respect des obligations réglementaires en vigueur, notamment en matière de télécommunications, de cybersécurité et de protection des données à caractère personnel. Dans ce cadre, la société civile doit mener un plaidoyer auprès du gouvernement pour le renforcement du dispositif réglementaire et institutionnel portant sur l'encadrement et l'exploitation des réseaux satellitaires et la protection des données des usagers.

L'environnement dans lequel évoluent les OSC continue de susciter de vives inquiétudes. Face à la diversité de la société civile, souvent incomprise par le gouvernement, celui-ci essaie de restreindre l'expression des voix critiques et d'accroître son contrôle sur la société civile. Cette incompréhension nécessite de développer une communication avec les nouvelles autorités et une participation des OSC dans l'élaboration des réformes institutionnelles et juridiques, afin de promouvoir plus de redevabilité et de transparence dans le cadre d'une gouvernance plus ouverte.

Un autre défi pour les OSC est de participer de manière renforcée à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes publics de protection sociale et d'inclusion (bourses de sécurité familiale, formation et encadrement des jeunes, etc.). Cela exige un renforcement de leurs personnels, qu'elles parviennent difficilement à garder sur le long terme.

Parmi les possibilités d'amélioration de l'environnement favorable, il y a la promotion du droit à l'information, consacré par la loi sur l'accès à l'information, votée en août dernier, et la digitalisation de certaines procédures d'enregistrement et de délivrance de services publics.

Cette publication a été financée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne reflète pas nécessairement les vues de l'Union européenne.

EU SEE

SUPPORTING
AN ENABLING ENVIRONMENT
FOR CIVIL SOCIETY



Funded by
the European Union

